

muniquant même des *Manuscripts*, &c. Des commencements aussi heureux doivent vous faire présager un bel avenir pour votre journal, comme ils devraient, ce semble, porter ceux de vos concitoyens qui ne l'ont pas fait encore, à contribuer de tous leurs moyens à le rendre de plus en plus utile et honorable pour le pays; et propre à faire naître chez l'étranger (où, tel qu'il est, il a déjà reçu un accueil favorable,) une idée avantageuse de vos compatriotes. Qui peut douter, sous ce dernier rapport, que les écrivains politiques de votre correspondant D. (toujours reconnaissable, quoiqu'il ne signe pas toujours,) ne soient pas seuls capables d'ajouter à la réputation de votre journal?..... Pourtant, il a son défaut, que je ne lui déguiserai pas....il n'écrit pas assez souvent sur ce sujet, qu'il traite avec autant d'habileté que de savoir.

Vous donnez à vos lecteurs une "Histoire du Canada:"—il est bien connu que MR. BERTHELOT D'ARTIGNY a déjà rassemblé de nombreux matériaux sur le même sujet; et que le DR. LABRIE, qui prépare aussi une histoire de ce pays, en était, au mois d'Août dernier, rendu à l'époque de la conquête. Quelles consolantes réflexions ces entreprises de la part d'*Enfants du sol* ne sont-elles pas propres à nourrir dans le cœur de tous les Canadiens!

Quelques soins que vous et ces messieurs vous soyez néanmoins donnés, quelques recherches que vous ayez pu faire, n'est-il pas à craindre, *peut-être*, que vous ne soyez pas en possession de tous les matériaux nécessaires pour compléter l'édifice dont vous avez eu le mérite de concevoir le plan et d'entreprendre la construction? Quiconque a les plus petits moyens de vous aider, doit donc s'empresser de seconder vos généreux efforts. Pour moi, je suis prêt à commencer, de ce jour; en vous faisant part de ce que la tradition m'a appris—en vous communiquant quelques publications anciennes ou peu communes au pays—en vous adressant des extraits de quelques MÉMOIRES et autres MANUSCRITS, auxquels je puis avoir accès, ou dont *je suis seul en possession*. Parlez, Mr. Bibaud, et.....*tous mes trésors* sont à votre disposition; mais au moins, que chacun, qui le peut, en fasse autant que moi.

Les quatre années qui suivirent immédiatement la conquête du Canada, forment un période vulgairement connu sous le nom du "RÈGNE MILITAIRE;" parce que, durant tout ce tems, la justice fut administrée par des tribunaux auxquels présidèrent des *Officiers de Milice*, et même de l'*armée*, qui, pourtant, devaient juger d'après les *lois, formes et usages* du pays, mais qui n'en étant pas trop instruits, comme on le peut aisément supposer, durent, plus d'une fois, s'en éloigner pour suivre l'arbitraire, ou, suivant eux, sans doute, *l'équité*. Je vous dirai d'abord ce que la tradition et l'histoire nous ont conservé de cette époque relativement à ces tribunaux, et vous donnerai à la suite, un document historique, *inédit*, qui a particulièrement rapport à leur organisation pour le